



Le lundi 23 novembre 2020

Madame, Monsieur,

J'ai le regret de vous informer qu'en raison du contexte sanitaire actuel, nous ne nous réunirons pas au collège pour la remise des diplômes du brevet.

Afin de limiter le passage de personnes extérieures à l'établissement au secrétariat, nous organisons le retrait des diplômes le mercredi 2 décembre de 13h30 à 17h. Les élèves sont invités à venir retirer leur brevet en personne dans ce créneau horaire, munis d'une pièce d'identité.

Nous vous demandons de respecter strictement le protocole sanitaire, à savoir port du masque, respect des distances et utilisation de son propre stylo. Si la météo le permet, ce retrait sera organisé en extérieur sous le préau. Vous pourrez rentrer dans le collège en passant par la cour.

Si l'élève n'est pas disponible pour venir le 2 décembre, une tierce personne peut venir récupérer le diplôme avec :

- une procuration écrite et signée de l'élève autorisant cette personne à récupérer son diplôme
- une photocopie de la carte d'identité de l'élève concerné
- sa propre pièce d'identité

Attention : nous conserverons les deux premiers documents et il n'y aura pas de possibilité de faire de photocopie sur place.

Pour votre déplacement au collège, il vous est nécessaire d'avoir ce mail et votre attestation dérogatoire.

Au-delà du 15 décembre, les diplômes non retirés seront retournés au rectorat de Grenoble.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Nathalie VAN TROYS
Directrice du Collège St-Bruno